



**RELEVÉ DE DÉCISIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 7 DÉCEMBRE 2020 A 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 25  
Nombre de membres présents : 25  
Nombre de pouvoirs : /  
Nombre de suppléants : /  
Nombre de votants : 25

**L'an deux mille vingt, le sept décembre à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne, se sont réunis à la salle polyvalente de Yenne, sise à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.**

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MLODORZENIEC Lara, MOIROUD François, PADERNOZ René, PADEY Didier, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, SIMOND Evelyne, SULPICE Pierre, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

**Absents ou excusés :** /

**Pouvoirs :** /

---

Madame Sandrine GANDY est désignée comme secrétaire de séance.

---

**Ordre du jour :**

- ❖ Intervention de Mme Juliette PART, Secrétaire générale de la Préfecture de Savoie
- ❖ Bilan financier de la crise sanitaire sur la CCY
- ❖ Virement de crédit budget Eau
- ❖ Marché de collecte OM
- ❖ Subvention La Fourmilienne
- ❖ Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : grille tarifaire 2021
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 9 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président demande à l'Assemblée de pouvoir inscrire deux délibérations à l'ordre du jour. La première concernant le schéma directeur de l'Agence de l'Eau, la seconde concernant une subvention pour la boulangerie « L'épi des gourmandises » dans le cadre du plan régional d'aide aux petits commerces. Les conseillers communautaires valident.

- ❖ Intervention de Mme Juliette PART, Secrétaire générale de la Préfecture de Savoie

M. le Président souhaite la bienvenue à Mme PART ainsi qu'à MM. le Directeur et le Directeur Adjoint de la DDT.

Mme PART remercie le Président et l'ensemble des élus pour leur accueil. Elle fait depuis quelques semaines le tour des EPCI afin de se présenter et exposer aux élus locaux les politiques publiques engagées par le gouvernement. Elle souligne également l'importance d'une relation fructueuse et de confiance entre l'Etat et les collectivités.

Pour Mme PART, l'Etat est en appui et en accompagnement des projets du territoire. Les procédures administratives étant parfois complexes, la Préfecture sera toujours au côté des collectivités pour lever les blocages et faciliter le portage administratif des dossiers.

Mme PART fait ensuite un bref état des lieux de la crise sanitaire en Savoie. Le département fait partie de ceux les plus impactés en France. Si le taux d'incidence a baissé ces derniers jours, il reste encore très élevé.

M. le Préfet est attentif par ailleurs à la crise économique que traversent les stations de ski et reste à l'écoute des acteurs de la montagne. Il ne ménage pas ses efforts pour trouver des solutions et répondre à leurs difficultés.

Mme PART passe ensuite la parole à M. Xavier AERTS, Directeur de la DDT Savoie, afin de présenter la stratégie régionale de l'Etat relative au domaine de l'air, de l'eau et du sol (Cf document joint).

Le maintien du développement et de l'attractivité de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont dépendants de la disponibilité et de la qualité de l'eau, de l'air et du sol. Cependant, les tendances actuelles, dont le réchauffement climatique, fragilisent ces trois supports de la vie et des activités, et remettent en cause le développement harmonieux et équilibré à long terme de la région.

L'objectif de cette stratégie, projetée à 2040, est de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes un territoire vivant, attractif et accueillant grâce à sa biodiversité, ses activités et la qualité et disponibilité de ses ressources naturelles.

Une trentaine d'actions a été fléchée. Dès qu'elles seront opérationnelles, la DDT reviendra vers les EPCI pour leurs déclinaisons locales.

M. René PADERNOZ rappelle que la commune de Yenne est riveraine du Rhône et que 18 % de son territoire est en zone inondable. Il se félicite par ailleurs du passage à un tarif unique concernant la consommation d'eau potable lors du précédent mandat, ce afin d'éviter le clientélisme et le gaspillage. Il rappelle en outre différents points :

- La participation active du SHR sur le projet de prolongation de la concession du Rhône.
- L'étude du SDAGE sur l'état écologique du Rhône, avec les problématiques liées à la sédimentation et à l'utilité des seuils.
- L'étude intéressante portée par le Conservatoire Botanique National Alpin concernant les plantes invasives rencontrées sur le département, dont l'ambrosie et la renouée du Japon.

Mme PART remercie l'intervention de M. PADERNOZ et se propose d'organiser à l'occasion une réunion sur la question du Rhône, notamment sous l'égide de la DREAL qui est l'interlocuteur privilégié.

Concernant les trois thématiques de l'air, de l'eau et des sols, M. le Président souligne que la CCY travaille actuellement sur les enjeux de l'écomobilité, dont notamment la sécurisation des itinéraires cyclables. Pour l'eau, c'est un enjeu important localement car la ressource diminue d'année en année, notamment en période d'étiage. C'est pourquoi une recherche en eau est à l'étude actuellement sur le secteur nord de Yenne.

Concernant l'artificialisation des sols, M. le Président rappelle que le SCOT s'est engagé à réduire de 50 % les surfaces constructibles.

M. Pierre SULPICE confirme l'intérêt et la sensibilité des élus locaux sur les enjeux liés à l'eau. Il souhaite d'ailleurs faire deux remarques :

D'une part, la nécessité de lutter contre les pollutions microbiologiques a amené la collectivité à chlorer l'eau potable. Ce traitement entraîne des désagréments olfactifs et gustatifs. L'eau a parfois une odeur ou un goût « de javel » peu agréable lors de sa consommation.

D'autre part, au regard de la baisse de la ressource en eau, la commune de St-Paul avait souhaité imposer dans son PLU la récupération d'eau de pluie. Malheureusement, la réglementation l'interdit. Pour M. SULPICE, il y a des lois contraignantes qui vont à l'encontre de l'intérêt écologique.

Mme PART présente ensuite le Plan de relance engagé par l'Etat pour faire face et protéger le pays des conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid-19. Le Plan de relance est une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, et se déploie autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion (Cf dossier de presse du gouvernement joint).

Elle souligne qu'une DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) spécifique à la rénovation énergétique des bâtiments publics sera proposée aux collectivités afin de soutenir leurs projets.

M. le Président rappelle que le projet de caserne de gendarmerie, porté par la CCY, bénéficie d'une subvention DETR mais qu'il est encore dans l'attente de la DSIL. Il demande par ailleurs si ce projet pourrait bénéficier en plus de la subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Mme PART ne peut pas s'engager à ce stade, sans avoir pris connaissance du projet détaillé. Elle souligne toutefois que les projets éligibles doivent être exemplaires en matière énergétique.

Mme Stéphanie CHALBOS s'interroge sur la mesure liée à la modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets. La CCY peut-elle être concernée par cette mesure ?

Pour Mme PART, il est difficile de répondre à cette question dans la mesure où son calendrier de mise en œuvre est prévu sur la période 2021-2022

Il est répondu par ailleurs que la CCY n'a pas la main sur le centre de tri de Chambéry qui est géré par Savoie Déchets.

Mme PART conclue son intervention par la présentation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dont le rôle est de faciliter et concrétiser les projets de territoire, s'adapter à leurs besoins et développer des programmes d'appui pour répondre aux nouveaux enjeux de l'écologie, du numérique ou de la démographie (Cf site web [agence-cohesion-territoire.gouv.fr](http://agence-cohesion-territoire.gouv.fr)).

France Services résulte d'ailleurs de cette volonté politique nationale.

M. le Président remercie Mme PART pour ces informations. De son côté, il souhaitait rappeler l'intérêt du service d'instruction des documents d'urbanisme et espère que cette compétence continuera d'être exercée par l'Etat. Il regrette que les dossiers de demande de permis soient moins rigoureux et qu'ils soient sujets de plus en plus à des allers-retours entre les services de l'Etat et les pétitionnaires.

M. AERTS répond que le service fait en effet un travail difficile. Les maîtres d'œuvre maîtrisent de moins en moins les procédures administratives, d'où les nombreux allers-retours.

M. le Président souligne enfin les difficultés rencontrées par France Services pour obtenir rapidement les cartes grises. Il est plus simple pour les usagers de se rendre directement en Préfecture, ce qui est un comble. Il demande si la Maison France Services à Yenne pourrait bénéficier du même logiciel que celui utilisé en Préfecture.

M. le Président remercie enfin Mme PART pour son intervention qui a permis à l'ensemble des élus communautaires de prendre connaissance des différentes politiques publiques portées par l'Etat. Celles-ci permettront sans aucun doute le lancement de projets futurs, communaux et intercommunaux.

*Mme Lara MLODORZENIEC est obligée de quitter la séance. Elle donne pouvoir à Mme Stéphanie CHALBOS.*

#### ❖ Bilan financier de la crise sanitaire sur la CCY

M. le Président informe le Conseil des dépenses engagées par la CCY à l'occasion de la crise sanitaire :

- 9.786 € pour l'acquisition de matériels (masques, gants, gel, visières, ...), sachant qu'une subvention de l'Etat à hauteur de 3.165 € a été perçue.
- 14.600 € (2 €/hab) pour sa participation au Fonds Région unie
- 3.566 € pour son soutien à la filière lait vers la banque alimentaire

Il rappelle par ailleurs le manque à gagner lié à la participation des parents pour le multi-accueil, le centre de loisirs et le périscolaire, qui s'élève à 90 000 € environ.

M. le Président souhaite également faire une remise de loyer pour les gestionnaires des campings et du restaurant des Aigles, qui ont subi une perte de recettes durant la saison. Au regard des éléments reçus, M. le Président propose une remise de 20 % sur le loyer pour tous les trois.

Concernant la blanchisserie du Rondeau, qui travaille à l'année, M. le Président propose une remise de 6 mois de loyers. Ces remises s'élèveraient ainsi en totalité à 17 740 € HT.

M. Pierre SULPICE s'interroge sur le calcul proposé. Pourquoi mettre tout le monde à la même enseigne alors que les pertes de recettes sont différentes d'un gestionnaire à l'autre ? Par ailleurs, pourquoi la blanchisserie bénéficierait d'une remise plus importante ?

M. le Président, en accord avec le Bureau, a souhaité faire une remise identique à tout le monde, au regard des demandes qui lui ont été transmises et faute d'avoir des éléments financiers détaillés. Quant à la blanchisserie, il souligne de nouveau l'activité annuelle, et non saisonnière, de l'entreprise ainsi que sa grande dépendance vis-à-vis de l'activité des hébergeurs. D'ailleurs, ce n'est pas 6 mois mais l'année entière qui a été difficile pour l'entreprise.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, par 22 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, la remise de loyers de 20 % pour les gestionnaires des campings et du restaurant des Aigles, et une remise de 6 mois de loyers pour la blanchisserie.

#### ❖ Virement de crédit budget Eau

Il est rappelé que la numérisation des réseaux de téléphonie s'accompagne d'une migration progressive des technologies historiques, telles que le RTC, vers des technologies plus modernes. Cela impose la CCY de renouveler son matériel de télégestion fonctionnant avec des lignes RTC.

Afin d'avoir les crédits nécessaires pour cette opération, il faut effectuer un virement de crédit en prélevant 25 000 € HT sur le compte 2315 – opération 82 – travaux du Risolet (170 000 € HT au BP 2020) pour les affecter au compte 21561.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le virement de crédit au budget Eau, tel que précisé ci-dessus.

#### ❖ Marché de collecte OM

Il est présenté les résultats de la consultation relative au marché de collecte des ordures ménagères (Cf document ci-joint).

Au regard de l'analyse des offres, il ressort que l'entreprise ECODECHETS est la mieux disante. Son offre est très compétitive et présente une baisse potentielle de 20 à 25 000 € par rapport à l'offre concurrente de SUEZ, actuel prestataire de la CCY.

Cette proposition de ECODECHETS peut être perçue également comme une façon de se positionner sur le secteur.

Il est souligné toutefois la qualité du travail réalisé par SUEZ de 2013 à 2020.

M. Didier PADEY regrette que le marché ne contienne pas d'indicateurs écologiques. L'entreprise ECODECHETS, dont le siège est situé à Bourgoin-Jallieu (Isère), est éloignée du secteur et va devoir faire des allers/retours importants avec leurs camions.

M. Jean-François HEBRARD précise que la distance jusqu'à Belley (où est installé SUEZ) est presque aussi importante que Bourgoin-Jallieu lorsqu'on habite à St-Pierre d'Alvey.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à 24 voix pour et une voix contre, l'attribution du marché de collecte des ordures ménagères à la société ECODECHETS.

#### ❖ Subvention La Fourmilienne

M. le Président rappelle au Conseil qu'est versée chaque année une subvention de 750 € à l'association La Fourmilienne au titre de l'accompagnement de la CCY dans la poursuite de la campagne de sensibilisation du compostage partagé en habitat collectif.

Il propose de reconduire cette subvention pour cette année, subvention prévue au budget.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, la subvention de 750 € pour l'association la Fourmilienne.

❖ Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : grille tarifaire 2021

Il est présenté un tableau avec les différents scénarii proposés pour la grille tarifaire à appliquer en 2021 (Cf document ci-joint).

M. Didier PADEY demande si un budget communication a été prévu car il faudra bien informer les usagers en amont. Il est répondu qu'une somme est effectivement prévue au budget principal.

Mme Stéphanie CHALBOS demande s'il est bien opportun d'investir 35 000 € pour le contrôle d'accès à la déchetterie. Ce projet n'est peut-être pas une priorité, au regard des économies à faire.

Il est répondu que cet investissement permettrait d'éviter l'accès à la déchetterie des professionnels et des usagers extérieurs au territoire, sachant que les collectivités voisines possèdent déjà ce type d'équipement. Bien qu'il soit difficile de faire une estimation, le retour sur investissement pourrait être bénéfique à la CCY.

Il est précisé par ailleurs que cette grille tarifaire peut évoluer de 20 % en plus ou en moins car le coût de la prestation dépend de nombreux paramètres que l'on ne maîtrise pas totalement à ce jour. En outre, plusieurs lignes d'investissement ont déjà été rognées.

Mme CHALBOS estime justement qu'au regard de ces incertitudes, il est préférable de différer certains investissements non prioritaires. Il sera toujours temps de les réaliser plus tard.

Mme Laurence BOIRON rappelle que cette demande a été validée par la commission et insiste sur l'intérêt économique et financier de cet équipement à terme.

M. Pierre SULPICE propose de s'accorder d'abord sur un montant puis d'ajuster ensuite les investissements et l'utilisation de l'excédent au regard de ce montant.

Mme Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE s'interroge sur les moyens humains nécessaires à la gestion du contrôle d'accès à la déchetterie. Elle trouve que les charges de personnel sont déjà bien importantes sur le budget OM.

M. le Président rappelle que les charges de personnel correspondent à une réalité et au travail effectué quotidiennement pour la gestion du service, tant au niveau technique qu'administratif. Il précise qu'il ne faut pas minimiser ce travail, notamment le temps passé à accueillir et à gérer les usagers.

Par ailleurs, en 2021 la CCY devra gérer la facturation en lieu et place de SUEZ. Ce travail va représenter une charge supplémentaire.

Mme COUTURIER SAINT-MAURICE demande qui à part le prestataire de collecte est capable de dire si une cuve doit être remplacée ou pas. Celui-ci a évidemment un intérêt économique à proposer les remplacements des containers.

Il est précisé que l'état de cuve peut être jugé par le prestataire de collecte mais également par le fabricant. Compte tenu de l'attribution du marché de collecte à la société ECODECHETS à compter du 1<sup>er</sup> janvier, il est convenu d'attendre le retour du nouveau prestataire pour avoir un avis contradictoire par rapport aux informations transmises par la société SUEZ.

Mme CHALBOS ne cautionne pas cette augmentation de 90 € environ par foyer simplement parce que le conseil communautaire, lors du mandat précédent, n'a pas pris les mesures qu'il fallait.

Mme BOIRON précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de 90 €. En effet, pour les usagers qui utilisent correctement le système, la facture moyenne est d'environ 140 € TTC/an avec les dépôts.

L'augmentation sera probablement plus proche de 50 € mais avec des conteneurs en libre accès pour les dépôts.

M. Christian GARIOUD rappelle que le budget annexe « déchets » n'a jamais fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget général. C'est l'augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment pour la déchetterie, et la baisse des recettes liées à la vente des matériaux qui ont conduit à la diminution importante de l'excédent permettant l'équilibre financier.

M. le Président convient de la difficulté mais rappelle que les besoins en investissement ne sont pas des caprices de la collectivité. Il estime qu'un compromis tarifaire prenant en compte les dépenses d'investissements nécessaires et une partie de l'excédent est envisageable au regard des besoins de la collectivité et de l'acceptation des usagers.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité moins six abstentions, la grille tarifaire suivante :

- Pour les ménages : 14.75 € HT/mois, soit 177 € HT/an
- Pour les professionnels (quantités assimilables aux ordures ménagères) : 8.80 € HT/mois, soit 105.60 € HT/an
- Autres professionnels : 0.02 € HT/litre
- Pour les déchets communaux : 2 € HT/habitant/an

#### ❖ Schéma directeur de l'Agence de l'Eau

Mme Laurence BOIRON rappelle que la CCY a déposé un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau pour le renouvellement des conduites d'eau du chef-lieu de St Jean de Chevelu. Dans le cadre de l'instruction du dossier, l'Agence de l'eau souhaite clarifier le planning de travaux de St Jean de Chevelu. En effet, le schéma directeur d'eau potable validé en 2009 ne prévoyait pas spécifiquement de renouvellement de conduites mais simplement la réalisation d'un réservoir d'eau au Vernatel.

Or, depuis 2009 la situation a changé car le rendement du réseau s'est beaucoup détérioré à cause de nombreuses fuites. C'est pourquoi une première tranche de renouvellement de réseau a été réalisée en 2016 (Servagette – Montmaire).

Il convient aujourd'hui d'affecter les crédits initialement prévus pour le réservoir du Vernatel dans une seconde tranche de travaux (Chef-lieu et Servagette) car il y a une nécessité de renouveler en priorité les conduites et les branchements avant de réaliser le nouveau réservoir.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité la modification du planning de travaux de St Jean de Chevelu et la réaffectation des crédits initialement prévus pour le réservoir du Vernatel dans une seconde tranche de renouvellement du réseau.

#### ❖ Subvention pour la boulangerie « L'épi des gourmandises »

Il est rappelé que la CCY a acté, par délibération en date du 12 octobre 2020, sa participation au fonds régional d'aide à l'investissement des commerçants – artisans. Cet engagement permet la mobilisation conjointe de fonds région et de l'EPCI pour l'aide aux projets d'investissement des professionnels cibles.

D'ores et déjà, des dossiers ont été identifiés. C'est le cas de la boulangerie – pâtisserie L'EPI DES GOURMANDISES à Yenne avec la rénovation et l'agrandissement de la partie boutique.

Le montant des travaux éligibles au fonds régional s'élève à 53 329 € HT et permet donc à l'entreprise de solliciter la subvention maximale de 15 000 €, dont 10 000 € de la Région et 5 000 € de la CCY.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 5 000 € à la boulangerie – pâtisserie L'EPI DES GOURMANDISES à Yenne dans le cadre du fonds régional d'aide à l'investissement des commerçants – artisans.

❖ Questions diverses

- Règlement intérieur de la collectivité

M. René PADERNOZ demande si la CCY a rédigé son règlement intérieur. Il rappelle que dans un délai de six mois suivant son installation, l'EPCI – qui comprend au moins une commune de 1 000 habitants et plus – doit obligatoirement établir ce règlement.

M. le Président répond que ce règlement est en cours de rédaction et qu'il sera soumis au vote des conseillers à l'occasion d'un prochain Conseil.

Séance levée à 23H30

Fait à Yenne, le 11 décembre 2020

Le Président,  
G. DUMOLLARD

